

L'ajournement

J'aimerais apporter un commentaire au sujet des dioxines. Il importe que le grand public sache qu'il en existe de toutes sortes. La 2, 3, 7, 8-dioxines dont nous parlons constitue en l'occurrence la substance chimique la plus mortelle que nous connaissions. Par exemple, les autres dioxines découvertes dans l'eau potable le long de la rivière St. Clair sont beaucoup moins mortelles et ne se trouvent pas dans les cours d'eau qui servent de réservoir d'eau potable, en concentration suffisamment élevée pour donner lieu à des inquiétudes.

J'aimerais ajouter que les tests qui devaient être effectués au dépotoir chimique de la 102^e rue ont été retardés. C'est le Corps de génie de l'armée américaine qui a mis fin à l'enfouissement des produits chimiques à cet endroit lorsqu'il a construit une digue au début des années 70. Depuis 1979, on a procédé à des prélèvements et à des expertises du sol. À l'été de 1985, on a constaté la présence d'une concentration de dioxines avoisinant les 630 parties par milliard. L'agence américaine pour la protection de l'environnement tient toute concentration supérieure à une partie par milliard comme dangereuse et nécessitant une intervention. À l'heure actuelle, les prélèvements visent à déterminer s'il y a eu migration des produits chimiques. Le député a tout à fait raison de dire que l'on peut raisonnablement supposer qu'il y a eu effectivement migration de produits chimiques. Nous nous occupons actuellement de le vérifier et de décider s'il y a lieu de rectifier la situation.

Nous avons répondu au tribunal américain en ce qui concerne l'emplacement de Hyde Park. Nous avons dit sans ambages que la solution suggérée jusqu'à présent ne ferait pas l'affaire. Nous avons dit qu'il fallait apporter certaines modifications d'ordre technique et nous l'avons exhorté à passer à l'action. Nous espérons bien qu'il tiendra compte de nos suggestions; nous aurons ainsi au moins la preuve que l'intervention est suffisante et nous pourrions ensuite voir quelles autres interventions seraient éventuellement nécessaires.

[Français]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS—
L'AIDE GOUVERNEMENTALE—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT. B) LA DEMANDE DE FONDS PRÉSENTÉE PAR
DES GROUPES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 12 février, j'ai soulevé une question très importante pour les services de garde d'enfants. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney), à l'époque chef de l'Opposition, a répondu favorablement à deux revendications des groupes qui œuvrent dans ce domaine.

D'abord, il a promis de nommer un comité parlementaire pour s'occuper du dossier. Cela, il l'a fait. Deuxièmement, il y a une revendication de l'argent, c'est-à-dire 300 millions de dollars pour les services de garde d'enfants où le besoin est immédiat.

Le premier ministre, en répondant à cette demande, n'a pas mentionné une somme précise, mais il s'est montré connaissant des problèmes dans ce domaine et il a promis de l'aide financière. Mais qu'a-t-il fait pour donner suite à cette promesse? Pas un sou dans le budget. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), en répondant à ma question, était content d'attendre le rapport du groupe d'étude parlementaire, même si le besoin est urgent et immédiat.

Le but du groupe d'étude est de considérer un système neuf d'aide, une restructuration. Il ne faut pas attendre son rapport pour améliorer la situation actuelle. On sait que la situation actuelle est grave: un manque de places abordables, salaires minimes pour les travailleurs et les travailleuses dans ce domaine, l'accès aux services inéquitablement répartis à travers le pays.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a trop confiance dans le comité d'étude, une confiance pas encore méritée.

Au sein du Nouveau parti démocratique, on craint que ce comité fera le travail du Comité, que le comité sera une excuse pour retarder la mise en application des recommandations du comité de M^{me} Cooke.

Ce que ce comité devrait faire, c'est commencer par les propositions du comité précédent afin de développer la mise en œuvre d'un système de services de garde d'enfants.

• (1820)

[Traduction]

Que voulons-nous voir? Quel genre de système? Nous voulons un système national, un système établi avec les provinces, financé en commun comme l'assurance-maladie et les autres programmes sociaux. Nous voulons passer d'un programme d'assistance sociale dans lequel les assistés sociaux doivent prouver l'existence d'un besoin à un régime où l'on tienne compte de tous. Les services de garde de qualité sont coûteux, et un enseignement de qualité aussi. Nous avons accepté de supporter collectivement le fardeau de l'enseignement; il faut faire la même chose pour les services de garde. C'est ce que veulent les citoyens qui réclament des services de garde d'enfants et c'est ce que le NPD recommande depuis des années.

De nombreux parents veulent s'occuper de leurs enfants à la maison au lieu de les confier à des garderies. Ils n'obtiennent pas non plus l'aide dont ils ont besoin. Il faudrait leur offrir cette possibilité. Ils devraient pouvoir raccourcir leur semaine de travail pour s'occuper des enfants, à la maison, à tour de rôle. Il faut leur laisser une certaine marge de manœuvre afin qu'ils ne soient pas obligés ou bien de rester à la maison pour s'occuper des enfants ou bien de les confier toute la journée à une garderie, pour qu'il soit possible de partager ces tâches et d'opter pour différentes solutions convenant aux familles.

La déduction d'impôt pour les frais de garde d'enfants est insuffisante. Elle ne couvre pas la totalité des frais et elle avantage surtout les contribuables qui se situent en haut de l'échelle des revenus. Il nous reste encore beaucoup à faire pour mettre en place un système vraiment satisfaisant.

Le groupe d'étude Cook qui doit présenter son rapport cette semaine a coûté \$750,000. Il a fait faire plus de vingt études. Il a procédé à des comparaisons internationales et a examiné le régime fiscal. Il a même organisé un certain nombre d'audiences publiques qui ont cependant été annulées par la suite. Le groupe d'étude a donc fait une étude approfondie du système et nous nous attendons à ce qu'il formule de bonnes recommandations. Pour jouer un rôle utile, le nouveau groupe d'étude parlementaire sur la garde des enfants devrait prendre ces recommandations pour point de départ et travailler de concert avec les provinces pour mettre en place un système pouvant satisfaire tous les intéressés. Les parents attendent depuis longtemps un tel système.